



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2017

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Karine Abderrhamann, Lionel Beaufils, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Chantal Licari, Coralie Damay, Patrick Dumas, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Dominique Agniel représenté par Georges Adryanczyk-Perrier, Sylvain Cividino représenté par Coralie Damay, Cyril Aubanel, Marie Menard, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Francette Maillet, est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises au titre de l'article L 2122.22 : Location d'un appartement, rue Victor HUGO à Madame Mirsada KAHRIMANOVIC à compter du 1 décembre 2017.

1. Création de l'agence technique départementale du Gard : Sur proposition du Maire le conseil décide de l'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard afin de disposer d'un service d'assistance technique juridique, et financière. Unanimité.

2. Validation de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Ambroix en vue de la réalisation de la Phase 1 de l'opération de mutualisation de l'eau et de l'assainissement :

Les communes de Meyrannes, Molières sur Cèze, Saint-Ambroix et Saint-Victor de Malcap travaillent depuis plusieurs années à un projet commun de sécurisation de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées, dit « Mutualisation de l'eau potable et de l'assainissement, avec l'accompagnement des financeurs (Agence de l'eau, Conseil départemental) et l'appui de bureaux d'études spécialisés, les communes ont affiné le projet afin d'en déterminer le coût prévisionnel ainsi que les principales données techniques (dimensionnement, schéma d'ensemble, phasage, recensement des principales démarches à entreprendre, etc.).

Par ses caractéristiques techniques, ce projet ne peut être mené par chaque commune séparément, une part importante des ouvrages à établir étant collective (forages, unité de potabilisation, nombreuses canalisations, etc.) et qu'il convient de valider le principe du transfert temporaire à la commune de Saint-Ambroix de la maîtrise d'ouvrage du projet dit « Mutualisation de l'eau et de l'assainissement », ainsi que la convention qui détaille les modalités ce transfert. Unanimité.

3. Organigramme : modifications, agents recenseurs : Sur proposition du Maire le conseil décide un poste d'adjoint administratif principal de première classe à temps non complet et un poste de Rédacteur Principal de 2ème Classe à temps complet, pour la bonne organisation des services ainsi que quatre emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018. Unanimité.

4. Budgets ; Décisions modificatives : Monsieur le Maire présente au conseil la décision modificative n° 2 pour le budget de l'eau et de l'assainissement qui consiste en virement de crédits. Unanimité.

5. Admissions en non valeurs : Monsieur le Maire informe le conseil de la liste de non valeurs communiquée par Mme la trésorière de Saint-Ambroix et arrêtée à la date du 26 octobre 2017 et portant sur le budget :

- eau et assainissement : liste n° 1782610511 pour un montant de 3 466,63 €.
- commune : liste n° 2690870811 pour un montant de 5,08 €. Adopté à l'unanimité

6. Annulation facture(s) budget de l'eau :

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé d'annuler des factures pour un montant de 335,87 € comportant des erreurs de facturation. Unanimité.

7. Demande de subvention DETR pour poste de liaison numérique : L'État propose aux collectivités de mettre en place des postes numériques à disposition du public pour permettre la saisie des dossiers informatisée (CNI, passeport ...) Après délibération, le conseil estime que le service est actuellement assuré par les centres sociaux. Par 9 voix contre, 3 abstentions et 3 pour, le conseil ne donne pas suite à ce dossier.

8. Travaux avenue Pasteur eau et assainissement : décision d'arrêt : Au quatrième trimestre 2014, un projet de financement pour réhabiliter les réseaux d'eau et d'assainissement et du pluvial pour l'Avenue Pasteur (RD 130) avait été établi. Le montant des travaux estimés à 743 000 € H.T. et a fait l'objet de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau et de l'État.

L'ensemble des financements accordés se monte à 197 200 € ce qui laisse à la charge de la commune : 546 000 €. Compte tenu des travaux actuellement engagés suite aux intempéries de 2015, il n'est pas possible à la commune d'engager ces travaux.

Les financeurs nous sollicitent sur le devenir des subventions octroyées et compte tenu de notre situation financière, il est proposé de ne pas donner suite à ces travaux et de les informer que nous renonçons aux subventions. Unanimité.

9 - Communauté de communes - CLECT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions financières faisant suite à la réunion de la CLECT du 14 novembre 2017. Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, une contre (Dumas) et deux abstentions (Bouis, Remond) donne son accord à cette décision.

Questions diverses : Florence BOUIS invoque le départ du Docteur Rouquette et le questionnement sur son remplacement à partir du 15 décembre prochain. Monsieur le Maire précise qu'il a déjà eu plusieurs intervention à ce sujet. Un courrier sera envoyé à l'ordre des médecins pour envisager une action pour remplacer ce médecin.

Fin de séance 19h 50

La secrétaire de séance,

Francette Mailet,

Karine Abderrhamann,

Florence Bouis,

Nathalie Mauchand,

Josiane Supron.

Lionel Beaufils,

Chantal Licarij,

Georgette Mazon,

Le Maire,

Georges ADRYANCZYK-PERRIER,
(GARD)

Jean-Louis Bertrand,

Coralie Damas,

Jacques Navarro,

Patrick Dumas,

Valérie Remond,

